

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Février, à 15 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à FONTENAY LE COMTE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

	<b>TITULAIRES</b>	
<b>CC VENDÉE SÈVRE AUTIZES 10 / 15</b>	CHOLLET Joël	BENET
	MOREAU Yannick	DAMVIX
	ROBIN Noël	LIEZ
	GELOT Jean-Marie	MAILLÉ
	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS
	GUITHON Jacky	PUY DE SERRE
	GUILLON Denis	STE HILAIRE DES LOGES
	CHATAIGNÉ Jean-Louis	ST SIGISMOND
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON
<b>CC SUD VENDÉE LITTORAL 7 / 14</b>	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNÉ LES MARAIS
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON
	BRODU Léonne	STE GEMME LA PLAINE (suppléante)
	GANDRIEAU James	STE PEXINE
	BOURNEL	STE RADEGONDE DES NOYERS
	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS
<b>CC PAYS FONTENAY VENDÉE 16 / 22</b>	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDÉE
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES
	PETORIN Jean-Pierre	FONTENAY LE COMTE
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRÉ
	BIENVENU Alain	LE LANGON
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDÉE
	MAROT Roger	LONGEVES
	RIDEAUD Daniel	MONTREUIL
	FILLON Nicolas	MOUZEUIL ST MARTIN
	BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE
	SAVINEAU Michel	PISSOTTE
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ
BAUDRY Yves	SÉRIGNÉ	
PHILIPPOT Xavier	VOUVANT	
<b>CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 4 / 10</b>	GOURMAUD Yvon	ANTIGNY
	BIRONNEAU Michel	LA CHATAIGNERAIE
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES
<b>AGGLO 2 B 1 / 1</b>	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE
<b>Totaux Délégués présents : 38/64</b>		

**Pouvoirs :**

LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	à M. QUILLET
METAIS Antoine	CHAILLÉ LES MARAIS	à M. CHARPENTIER
CHAUSSADAS Claude	PUYRAVAULT	à M. LEGERON
LAMY Judicaël	LA TAILLÉE	à Mme DAVID
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	à M. LANDAIS
BOBINEAU Joël	MERVENT	à M. BOULARD
CHATELLIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	à M. GUENION

**Représentés : 07/64****Excusés**

POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE

**Total présents et représentés : 45/64**

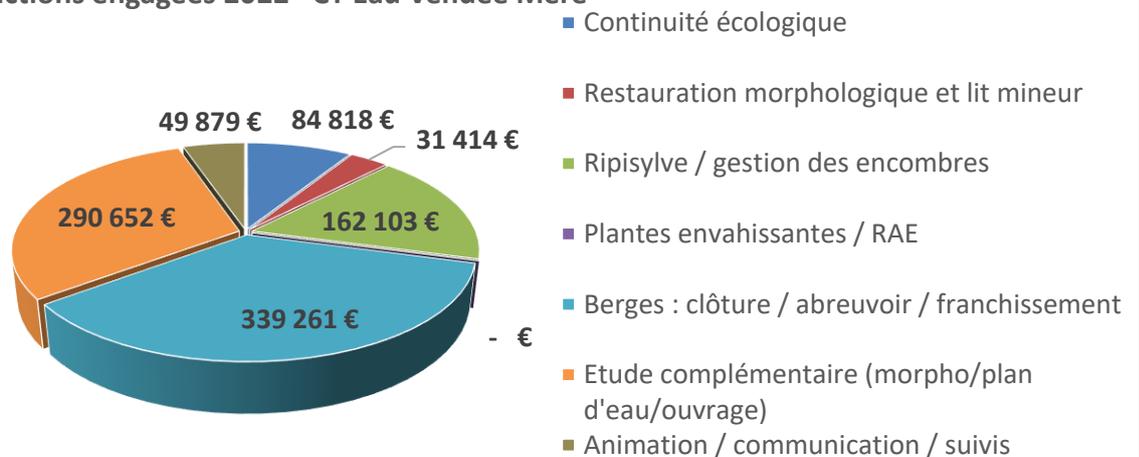
Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**OBJET : CTEAU VENDEE MERE DELIB 7 CS 27-02-2023**

Dernière année de la première période de 3 ans, 2022 a permis de rattraper la quasi-totalité des travaux initiés depuis fin 2020, avec **958 561 € TTC d'actions engagées** même si 39% n'ont pas encore été facturés (RAR). Le diagramme ci-dessous expose la répartition des actions où l'on distingue deux principaux volets, la mise en défens de berges (**19km de clôtures et plus de 200 points d'abreuvement**) et les études complémentaires notamment celles concernant les aménagements des 14 chaussées de moulin (continuité écologique) ainsi que l'étude préalable du Contrat Eau du Petit Fougerais.

Également, environ **20km d'élagage** ont été réalisés, finalisant ainsi la grande majorité des travaux sur les axes principaux de la rivière Vendée et Mère.

Les principales communes concernées ont été la Châtaigneraie, Antigny, Breuil Barret, St Hilaire de Voust, Marillet, Puy de Serre et Faymoreau.

**Répartition des actions engagées 2022 - CT Eau Vendée Mère**



L'année **2023** lance le nouveau contrat sur la période 2023/2025 avec la mise en œuvre des actions initialement prévues au CT Eau (sur les affluents de la Mère à St Maurice des Loges, Vouvant et Mervent, et le Villeneuve affluent de la Vendée à Foussais Payré).

Issus des précédentes études, les premiers **aménagement pour la continuité écologique** vont débiter dès ce début d'année avec la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre de deux chaussées de moulin (Froment à Vouvant et Reau à St Hilaire des Loges).

**Le Comité Syndical à l'unanimité, après en avoir délibéré autorise le Président à :**

- Consulter, retenir et signer toutes les pièces nécessaires au bon accomplissement des actions de restauration de la continuité écologique (maîtrise d'œuvre et travaux) pour un montant de 110 000 € HT ;
- Solliciter les partenaires financiers

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme,  
LE PRESIDENT,  
Arnaud CHARPENTIER  
#signature#